



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 4 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le 1 1 / 0 7 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7921

1 Intitulé du projet

Implantation du siège de l'entreprise Technisem au sein du parc d'activités Anjou Actiparc Corné, sur la commune de Loire-Authion.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI DU GRAND ETANG

Raison sociale

SCI DU GRAND ETANG

N° SIRET

4 9 8 5 1 4 8 3 5 0 0 0 2 0

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

Gorin

☒ Monsieur

Prénom(s)

Ronan

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. b)	Surface de l'emprise foncière : 52 052 m² // Surface imperméabilisée : 29 057 m², soit 56% de la parcelle // Surface pleine terre : 20 116 m², soit 38,65% // Surface du bâtiment : emprise au sol 20 278 m² et surface utile 21 865 m² // Surface de plancher : 22 023,78 m² // Projet soumis à déclarations nomenclature IOTA (rubrique 2.1.5.0.) et ICPE, rubrique 2925 pour 2 locaux de charges engins

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un nouveau siège pour l'entreprise Technisem sur un site de 52 052 m² situé à Corné dans la commune de Loire-Authion. Le site fait partie de la zone d'activités Anjou Actiparc Loire-Authion qui est une Zone d'Aménagement concertée. Elle a déjà fait l'objet d'une étude d'impact en 2005.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment industriel de 16 830 m², d'un bâtiment à destination de bureaux et locaux sociaux de 5 035 m² en R+1, d'une voirie de 8 779 m², de 206 stationnements perméables et de 20 116 m² d'espaces verts.

La surface totale imperméabilisée est de 29 057 m², soit 56 % de l'emprise de la parcelle (maximum autorisé = 80%). La surface totale pleine terre représentera une superficie de 20 116 m², soit 38.6% de l'emprise de la parcelle (minimum autorisé = 10%).

Le projet entraînera la démolition d'un bâtiment industriel désaffecté de 1 300 m² (anciennement entreprise Asthéo). Les produits de cette démolition seront revalorisés suite à une étude PEMD (réemploi et valorisation des matériaux). Le projet induit la destruction de 43ml de haies sur le domaine privé et 27 ml de haies sur le domaine public (pour les accès ; destruction quel que soit le projet). Des plantations seront réalisées à hauteur de 224 ml de nouvelles haies dans le périmètre du projet, soit une surface d'environ 1 880 m².

4.2 Objectifs du projet

Technisem est une entreprise qui importe, conditionne et commercialise des semences potagères pour les zones tropicales. Le développement croissant de l'entreprise et le manque de place dans les locaux actuels basés sur la commune de Longué-Jumelles sont à l'origine du souhait du maître d'ouvrage de créer un nouveau siège.

Ainsi, le projet de l'entreprise Technisem permet de répondre aux objectifs suivants :

- Anticiper l'évolution croissante de l'entreprise (triplement du chiffre d'affaires, création de 120 emplois à horizon 2045), tout en respectant et optimisant les flux (semences, informations) ;
- Continuer à développer la stratégie environnementale de l'entreprise en étant acteur dans la transition écologique ;
- Permettre l'inclusion de l'ensemble des collaborateurs (usine et bureau) par la création d'espaces d'échanges indispensables à une bonne synergie des métiers et à la convivialité sur le site ;
- S'ouvrir et s'intégrer pleinement et activement dans l'écosystème local et dans l'environnement paysager ;
- Améliorer le confort et le bien-être au travail ;
- Développer la qualité de vie au travail (confort extra professionnel) ;
- Faciliter l'accessibilité à l'entreprise (mobilité).

Une fois le nouveau site construit et opérationnel, toute l'activité actuellement menée sur Longué-Jumelles, sera transférée sur Corné et le bâtiment de Longué sera mis en vente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux nécessaires au projet sont les suivants :

- Démolition du bâtiment désaffecté (ex Asthéo) et revalorisation/réemploi des matériaux
- Destruction de 70 ml de jeunes haies multistrates (43 ml domaine privé et 27 ml domaine public) ;
- Déplacement et replantation de 2 arbres sénescents ;
- Plantation de 224 ml de haies compensatoires ;
- Terrassement ;
- Construction d'une chaussée neuve pour la voirie interne ;
- Travaux de raccordement aux réseaux ;
- Construction des bâtiments ;
- Construction des 206 stationnements perméables ;
- Plantations d'arbres et d'espaces verts ;
- Aménagements paysagers.

Les travaux respecteront l'ensemble des préconisations environnementales, dont la protection des 50 ml de jeunes haies multistrates (domaine privé) par la mise en place de clôtures.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ensemble du process industriel sera accueilli au sein de 16 830 m² d'usine. Les matières premières (semences principalement) seront réceptionnées au niveau de la plateforme de l'entrée nord est. Après prélèvement et contrôles qualité par le laboratoire SeedLab, les semences passent par plusieurs process de techno-semences (tri, broyage, désinfection, séchage, pelliculage innovant), avant d'être stockées en chambre froide et/ou d'être conditionnées en boîtes ou sachets. Les commandes sont préparées au fur et à mesure des demandes des clients, basés en Afrique (90% des ventes), Asie et Amérique centrale, et expédiées depuis la plateforme nord ouest.

Les bureaux et locaux sociaux de 5 035 m² (avec R+1) auront une position centrale sur le site afin de créer du lien, faciliter le travail et les échanges quotidiens entre l'usine et les bureaux tout en bénéficiant de la présence d'une haie bocagère et de patios végétalisés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière	52 052 m ²
Surface imperméabilisée // Surface pleine terre	29 057 m ² // 20 116 m ²
Surface des bâtiments	21 865 m ² utile
Haies détruites	39 ml d. privé + 27 ml d. public
Haies plantées	224 ml
Hauteur par rapport au TN: Zone expédition// Zone approvisionnement // Bureaux	11,87m // 11,94 // 9,29

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : ZA Anjou Actiparc Loire-Authion

Lieu-dit : _____

Localité : Loire-Authion

Code postal : 4 9 6 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 2 0 , 4 4 " O Lat. : 4 7 ° 2 8 , 3 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ , _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ , _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet doit respecter le règlement de la zone Actiparc Loire Anjou, ainsi que le PLUi d'Angers Loire Métropole. Selon le PLUi, le projet se situe en zone destinée aux activités économiques (UYd2).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) Loire Anjou Touraine.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet se situe sur le territoire couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) d'Angers Loire Métropole qui est en cours d'élaboration sur la base des cartes et plans de prévention du bruit relevant de la 4ème échéance (2022-2027).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'étude a été réalisée fin 2022 et les résultats figurent dans l'annexe Etude environnementale réalisée par AEPE Gingko.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Loire-Authion est concerné par le PPRN Mouvement de terrain lié aux ardoisières du pourtour d'Angers, par le PPR Minier des anciens mines de fer du pourtour d'Angers et par le PPR inondation du Val d'Authion et de la Loire Saumuroise.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN mouvement de terrain des anciennes ardoisières et le PPRM des anciennes mines de fer du pourtour d'Angers ont été prescrits le 22/05/2023. La révision du PPR inondation du Val d'Authion et de la Loire Saumuroise a été approuvée le 07/03/2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet se situe dans la zone d'activités (ZA) Anjou Actiparc Loire-Authion, sur la commune de Loire-Authion. Il s'agit d'une zone d'aménagement concertée (ZAC). La ZA a été viabilisée. Les réseaux sont dorénavant présents et les raccordements sont possibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les impacts du projet sont la destruction de 70m de jeunes haies (43m sur domaine privé, 27m sur domaine public), de 4,65ha de prairies (sans exploitation agricole), d'un bâtiment désaffecté de 1300m², le déplacement de 2 arbres sénescents et l'enserrment de 50m de haies entre les nouveaux bâtiments. Ces impacts induisent une perte d'habitat pour certaines espèces faunistiques et un risque de mortalité au moment des travaux. Aucune espèce végétale protégée n'est impactée. Des mesures seront mises en place. Une expertise écologique est annexée à la présente demande.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche (Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau) est situé à plus de 6km au sud du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet est sur la ZA Anjou Actiparc Loire-Authion qui a fait l'objet d'une étude d'impact. Selon le PLUi, la ZA est en zone urbaine à vocation industrielle et artisanale, sans activité agricole. Le projet va néanmoins détruire 4,65ha de prairies de fauche, 0,21ha de jachères, 70m de haies (43m sur domaine privé et 27m sur domaine public). Le projet prévoit une surface pleine terre d'une superficie de 20 116m² d'espaces verts, dont la plantation de 224ml de haies.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'induit aucun risque technologique. La RD 347, au sud du projet, induit la présence du risque de transport de matières dangereuses, sans rapport avec le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné dans sa quasi-intégralité par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles. Un aléa modéré est également recensé sur 4 600 m² environ du projet. Ce risque est pris en compte dès la conception du projet (campagnes d'investigation et mise en place des structures nécessaires).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le Trafic Moyen Journalier Annuel est estimé à 3 poids-lourds par jour. L'impact potentiel est jugé faible. Le projet induira localement et ponctuellement une hausse du trafic lié à l'arrivée et au départ des salariés de l'entreprise.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les bruits générés par le bâtiment seront maîtrisés et conformes à la réglementation liée aux activités environnantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La RD 347 est classée comme infrastructure de catégorie 3 vis-à-vis de son niveau sonore. La largeur affectée par le bruit de part et d'autre de la RD 347 au niveau du projet est de 100 m.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	Le projet sera raccordé au réseau public d'assainissement pour les eaux usées domestiques. L'activité de l'entreprise n'induit aucun rejet liquide industriel.
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets ménagers non dangereux seront produits par le personnel. L'activité de l'entreprise induit la production des déchets suivants : cuves de récupération de produits de pelliculage (12m3/an), cuves d'EPI souillées et autres matériels souillés par des produits phytosanitaires (4m3/an), matériel de laboratoire (500 L/an), palettes et cartons (25T/an), ferraille et tout venant industriel (18T/an). Chaque déchet sera collecté et traité par une entreprise spécialisée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La zone d'implantation du projet est classée comme zone destinée aux activités économiques par le PLUi d'Angers Loire Métropole. Elle ne fait actuellement l'objet d'aucune activité économique. Une haie sera plantée le long du crématorium afin de créer une intimité entre les 2 sites. Il en sera de même au nord est de la parcelle. La réalisation du projet permettra de maintenir les emplois actuels de l'entreprise et de créer 120 emplois supplémentaires d'ici 2045.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une étude d'impact sur toute la ZA a été réalisée en 2005. Une étude environnementale réalisée sur les 4 saisons en 2023-2024 a été réalisée sur la parcelle. Différentes mesures seront mises en oeuvre :

- Evitement > Evitement de la majorité des haies avec un rétrécissement du bâtiment au niveau de la haie centrale ;
- Evitement > Evitement des zones humides ;
- Evitement > Evitement des sites Natura 2000, arrêtés de protection de biotope et ZNIEFF ;
- Réduction > Transplantation des 2 arbres sénescents sur le périmètre du projet afin de réduire le risque de mortalité des chauves-souris et de maintenir le réseau de gîtes arboricoles ;
- Réduction > Adaptation des périodes de travaux pour la faune (défrichage des haies, démolition du bâtiment, décapage des sols, transplantation des arbres) ;
- Réduction > Plantation d'une haie multistrate entre le projet et le crématorium afin de réduire les visibilitées depuis ce dernier ;
- Réduction > Protection des arbres et de leur système racinaire durant les travaux
- Compensation > Plantation de 224 ml de haies bocagères et environ 50 arbres isolés sur le site
- Accompagnement > Installation de nichoirs à oiseaux (Martinet noir, Rougequeue noir, Bergeronnette grise, Moineau domestique) et de gîtes à chiroptères sur les nouveaux bâtiments ;
- Accompagnement > Fauche tardive de la noue drainante et de la prairie conservée en partie est ;
- Accompagnement > Enlèvement de la bâche au pied de la haie centrale conservée
- Suivi > Suivi des plantations en N+1, N+3, N+5 et N+10 (bonne implantation des haies et utilisation par l'avifaune nicheuse) ;
- Suivi > Suivi des nichoirs en N+1, N+3, N+5 et N+10 pour vérifier et évaluer leur efficacité ;
- Suivi > Suivi de la haie centrale enserrée entre les bâtiments (structure et essences) en N+1, N+3, N+5 et N+10

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments précédents, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

En effet, le projet s'intègre dans une zone destinée à accueillir des activités industrielles (ZA). Des études du milieu naturel (inventaires faune, flore et zones humides), du paysage, du milieu physique et du milieu humain ont été réalisés en 2023-2024 avec la prescription de mesures. Le projet n'est pas classé ICPE et la zone d'activités Anjou Actiparc a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les espaces verts représentent près de 40 % de la surface du projet avec notamment un surdimensionnement des haies plantées. Les risques naturels et technologiques ont été pris en compte. Le projet n'a aucun impact sur le patrimoine et s'insère dans le paysage grâce notamment au maintien des structures paysagères existantes et les aménagements paysagers proposés (plantations sur les parkings, création de haies, patios végétalisés).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Étude du milieu naturel, du paysage, du milieu physique et du milieu humain	☒
2	Etude d'impact du 18 mai 2005	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GORIN

Prénom Ronan

Qualité du signataire Gérant

À Longué Jumelles

Fait le 1 1 / 0 7 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)

